

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 4 juillet 1956. — *Présidence de M. Méric, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport de M. Cordier sur le projet de loi (n° 539, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer l'usage des dénominations « Chambre de commerce », « Chambre de commerce et d'industrie », « Chambre de métiers » et « Chambre d'agriculture ».

Sur proposition de son rapporteur, elle a adopté sans modification les articles premier, 4 et 5, et, dans la nouvelle rédaction précisée ci-dessous, les articles 2 et 3 :

« Art. 2. — Des dérogations à cette interdiction pourront toutefois être accordées à titre précaire par arrêtés signés du Ministre chargé du commerce ou des autres Ministres intéressés, après avis, selon le cas, de la Chambre de commerce, de la Chambre de métiers ou de la Chambre d'agriculture de la circonscription dans laquelle le bénéficiaire de la dérogation a son établissement. Elles pourront être rapportées dans les mêmes conditions.

« Ces dérogations ne pourront intervenir que *pour tenir compte, à titre exceptionnel, de certaines situations préexistantes ou pour assurer le maintien ou favoriser la création d'associations groupant des intérêts commerciaux étrangers en France ou des intérêts commerciaux français et étrangers associés; dans la mesure où les groupements ont été officiellement agréés par les autorités des pays intéressés* ».

« Art. 3. — A compter de la promulgation de la présente loi, les groupements, associations ou entreprises, dont l'appellation comporterait, seule ou en combinaison avec d'autres termes, les dénominations visées à l'article premier, devront la modifier dans le délai de six mois, *s'ils ne satisfont pas aux conditions fixées aux articles premier et 2 ci-dessus.*

« *Il est interdit à toute revue, publication ou périodique, de faire état dans son titre d'une des appellations visées à l'article premier, sans avoir obtenu l'autorisation du ou des organismes intéressés.* »

Elle a, en outre, voté un article 4 bis (nouveau) ainsi conçu :

Art. 4 bis. — *Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux départements algériens. Elles sont également applicables aux Territoires d'Outre-Mer, au Togo et au Cameroun, compte tenu des textes réglementant dans ces territoires les établissements visés à l'article premier.*

« *Les dérogations prévues à l'article 2 sont accordées par arrêtés des hauts-commissaires ou des chefs de territoires autonomes.* »

Enfin, la commission a adopté l'ensemble du rapport de M. Cor-dier.

La commission a, en second lieu, examiné le projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exer-

cice 1956, en ce qui concerne le budget des Affaires économiques.

Elle a désigné M. Gadoin comme rapporteur pour avis.

Celui-ci a présenté les grandes lignes de son rapport, qui portera essentiellement sur les problèmes d'échanges commerciaux avec l'étranger, d'aide à l'exportation et de réorganisation des services du commerce extérieur prévue par l'article 22 *ter* du collectif budgétaire.

Le rapport pour avis de M. Gadoin a été adopté.

AGRICULTURE

Mercredi 4 juillet 1956. — *Présidence de M. Restat, président.*

— La commission a désigné :

— M. Brettes comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 530, session 1955-1956) de M. Descomps, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide aux exploitants agricoles du département du Gers, victimes des orages de grêle des 15 avril et 30 mai 1956 ;

— M. Georges Boulanger comme rapporteur de la proposition de loi (n° 534, session 1955-1956) de M. Brousse, tendant à obtenir l'ajustement du taux d'extraction en fonction de la collecte de blé ;

— M. Naveau comme rapporteur de la proposition de loi (n° 563, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 217 et 327 du Code rural, relatifs à la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et au contrôle de la salubrité des viandes.

L'étude de l'aspect agricole du projet de loi (n° 567, session 1955-1956) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 a été entreprise, après que M. Driant ait été chargé de présenter les observations de la commission.

Les représentants du Ministre de l'Agriculture ont été entendus et ont répondu à un certain nombre de questions concernant notamment : la prophylaxie des maladies des animaux, l'assainissement du marché de la viande, les crédits de vulgarisation, les modalités et le volume des prêts d'équipement rural et d'amélioration de

l'habitat rural, la création de sections horticole et arboricole au sein du Fonds de solidarité agricole et les primes pour la reconstitution des olivaires.

La commission a décidé de poursuivre, au cours d'une prochaine séance, l'examen du projet de loi pour mettre définitivement au point les amendements à déposer.

Saisie en seconde et troisième lectures de différents textes, la commission a décidé d'adopter sans modification le texte voté par l'Assemblée Nationale en ce qui concerne :

— la proposition de loi (n° 576, session 1955-1956) tendant à compléter les articles 830 et 840 du Code rural, en ce qui concerne les motifs de résiliation et de non-renouvellement des baux ruraux. (M. Naveau, rapporteur) ;

— le projet de loi (n° 583, session 1955-1956) relatif au marché des céréales secondaires (M. Hoeffel, rapporteur).

Judi 5 juillet 1956. — *Présidence de M Restat, président.* — La commission a adopté les rapports de :

— M. Monsarrat sur la proposition de loi (n° 584, session 1955-1956) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier le décret n° 54-1078 du 4 novembre 1954 relatif à la collecte du blé de la récolte 1955 ;

— M. Hoeffel sur le projet (n° 612, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale dans sa seconde lecture, tendant à instituer une prime exceptionnelle en faveur des producteurs de blé de la récolte de 1956, dont les conclusions tendaient à l'adoption sans modification du texte de l'Assemblée Nationale.

M. Monsarrat a ensuite présenté son rapport sur la proposition de loi (n° 355, session 1955-1956) de M. Marignan, tendant à définir et réglementer la profession d'expert agricole et foncier.

Après avoir modifié la rédaction des articles premier, 2, 3 et 5, la commission a décidé de procéder, au cours d'une prochaine réunion, à une seconde lecture de ce texte.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 4 juillet 1956. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a repris l'examen du rapport de M. de Montullé, sur la proposition de loi (n° 456, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à fixer le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

A la suite d'une seconde lecture de l'article 6, le texte de cet article a été rétabli dans la rédaction adoptée par l'Assemblée Nationale. Les modifications proposées par le rapporteur aux articles 28, 34, 37, 39, 43 et 44 ont été adoptées ; l'ensemble du rapport a été adopté à l'unanimité.

La commission a approuvé les rapports de M. Julien Brunhes tendant à l'adoption des propositions de loi :

— n° 244, année 1955, de MM. Armengaud, Longchambon et Pezet, tendant à dispenser du service militaire en France, en temps de paix, les jeunes Français ayant satisfait à la loi militaire d'un pays de l'O. T. A. N., non lié à la France par un accord de réciprocité ;

— n° 266, année 1955, de MM. Armengaud, Longchambon et Pezet, tendant à autoriser les jeunes Français résidant à l'étranger à devancer l'appel de leur classe.

MM. Michelet, de Montullé et Parisot ont été désignés pour effectuer une visite aux camps de Noyon et de Sissonne, afin de s'y informer sur les progrès accomplis dans les méthodes d'instruction.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 4 juillet 1956. — *Présidence de M. Canivez, président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 (Education nationale).

Elle a entendu M. Lelant sur l'Enseignement technique, M. Bertaud sur la jeunesse et les sports et M. Canivez sur les enseignements primaire, secondaire et supérieur.

La commission se réunira mercredi prochain pour prendre connaissance des conclusions de la commission des finances et orienter en conséquence les interventions de ses différents rapporteurs.

FINANCES

Mardi 3 juillet 1956. — *Présidence de M. Debû-Bridel, vice-président.* — Dans une première séance tenue dans la matinée sous la présidence de M. J. Debû-Bridel, vice-président, la commission a entendu M. Masteau, rapporteur spécial pour les crédits affectés au Ministère de l'Intérieur du projet de loi (n° 567, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 et a adopté les crédits sans modification, sauf en ce qui concerne les chapitres 31-11 — « Administration préfectorale », et 37-30 — « Protection civile » où les crédits sont rétablis et le chapitre 31-41 — « Sécurité nationale » sur lequel, d'une part, un abattement de 671.000 francs a été opéré, correspondant à la suppression d'un poste de chargé de mission et, d'autre part, un second abattement est envisagé pour demander des explications sur la transformation de 200 emplois de dactylos.

La commission a ensuite, sur le rapport de M. Pellenc, rapporteur général, adopté le projet de loi (n° 588, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale portant report des dates d'application de certaines mesures d'ordre fiscal.

Dans une seconde séance tenue dans l'après-midi, sous la présidence de M. Roubert, président, la commission a examiné les crédits relatifs aux « Arts et Lettres » du Budget de l'Education nationale. Sur la proposition de M. J. Debû-Bridel, rapporteur spécial, la commission a adopté trois amendements indicatifs, sur le chapitre 31-65 pour attirer l'attention du gouvernement sur la situation des archivistes, sur le chapitre 31-73 pour connaître l'état actuel de la réorganisation de la Manufacture de Sèvres, sur le chapitre 34-62 relatif aux Bibliothèques. Les autres chapitres ont été adoptés sans modification.

La commission a ensuite entendu M. Fléchet, rapporteur spécial, pour les crédits affectés aux « Affaires économiques ». La commission a adopté les crédits.

Mercredi 4 juillet 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a poursuivi l'étude du projet de loi (n° 567, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956. M. Walker, rapporteur spécial des crédits « Aviation civile et commerciale » a présenté son rapport. Après les interventions de MM. Portmann, Armengaud, Fléchet et Gaspard, la commission a adopté les crédits.

M. Gaspard, rapporteur spécial des crédits affectés aux P.T.T., a présenté ses observations et la commission, après avoir entendu également MM. Pellenc, rapporteur général, et Primet, a adopté les crédits.

Enfin, M. Bousch, rapporteur spécial du Budget « Reconstruction et Logement » a examiné les crédits affectés à ce ministère. La commission, après les interventions de MM. Pellenc, rapporteur général, Roubert, président, Armengaud et de Montalembert, a adopté sans modification.

Dans une seconde séance, tenue en commun dans l'après-midi avec la commission des moyens de communication, la commission a entendu un exposé très documenté de M. A. Pinton, Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, aux Transports et au Tourisme, sur le projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 et, particulièrement, sur l'article 12 relatif à la coordination des transports.

Le ministre a expliqué, tout d'abord, comment l'amendement de M. Leenhardt, à l'Assemblée Nationale, était devenu le nouveau texte d'un article 12 qui ne lui donnait pas entièrement satisfaction en tant que responsable des transports sur le plan national.

Après avoir fait une brève analyse du déficit croissant de la S. N. C. F., M. Pinton a montré que le seul remède efficace à cette situation financière serait la majoration progressive des tarifs.

Abordant le problème de la coordination que le décret du 12 novembre 1949 essayait déjà de régler par la création de bureaux

régionaux d'affrètement, le ministre a indiqué qu'au départ ses trois conditions essentielles étaient :

- l'égalité fiscale des transports publics et privés ;
- la détaxation partielle des entreprises publiques ayant adhéré à un groupement professionnel ;
- l'application d'une surtaxe aux entreprises de zone longue.

Il a déclaré qu'il lui apparaissait possible et souhaitable de trouver une formule qui, tout en fournissant au Gouvernement des ressources financières équivalentes à celles que lui procure l'amendement Leenhardt, reprendrait les dispositions essentielles du texte primitif de l'article 12.

M. Julien Brunhes a développé longuement pourquoi le texte actuel de cet article, sans donner satisfaction à personne, entravait les efforts de coordination accomplis depuis 1949 et suggéré qu'une modification raisonnable de ce texte soit opérée, en accord avec la première Assemblée.

MM. Lamarque, Beaujannot, Jean Berthaud, Debû-Bridel, Bouquerel, Bousch, Aubert et Fléchet sont également intervenus dans le débat ; M. Marcel Pellenc, rapporteur général, se plaçant sur le plan de l'économie générale du pays, a insisté sur la nécessité de surcharger le moins possible les prix et, par conséquent, les tarifs de transport.

Enfin, le ministre, répondant aux questions qui lui ont été posées, a montré que le vote de l'amendement Leenhardt à l'Assemblée Nationale lui permettait maintenant de rechercher un texte de transaction lui donnant satisfaction.

Il a indiqué que la hausse des tarifs de transport aurait pour conséquence un relèvement de 2 % du coût des marchandises assujetties à la T. V. A. et de 0,6 % pour les produits non soumis à cette taxe.

La commission des finances a ensuite examiné le financement des mesures prévues dans le projet de loi (n° 423. — Session 1955-1956) en faveur du Laboratoire national de la Santé publique. Elle a décidé, à ce sujet, de proposer deux amendements l'un tendant à soumettre à un droit fixe les spécialités pharmaceutiques sous cachet et l'autre à soumettre au Conseil supérieur de la pharmacie les arrêtés portant obligation pour les industries productrices de constituer des stocks de sécurité.

Jeudi 5 juillet 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 567, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956. M. Pellenc, rapporteur général, a examiné, au nom de M. Peschaud, rapporteur spécial, les crédits affectés au Ministère de la Santé Publique et de la Population. La commission a adopté les crédits sans modification.

La commission a alors abordé l'examen des articles de loi du projet ; les articles 2 *bis* et 2 *ter* ont été disjoints ; l'article 5 a été modifié par un amendement de M. Armengaud tendant à soumettre les entreprises de construction navale au plan comptable ; l'article 19 disjoint ; un article 20 A adopté, à l'initiative de M. Fousson, afin d'assurer l'intégration de certains fonctionnaires de la F. O. M., provenant d'Indochine, dans les cadres des Affaires étrangères.

L'examen des articles a été interrompu par la commission qui a procédé ensuite à l'audition de M. Jacquet, Secrétaire d'Etat à l'Information sur les problèmes posés par la radiodiffusion et la télévision. M. le Secrétaire d'Etat a donné diverses explications à M. J. Debû-Bridel, rapporteur pour avis des crédits affectés à la radiodiffusion-télévision française, relatives aux primes demandées par le personnel de la radio, au traitement des musiciens des trois orchestres de la radio, aux frais de déplacement des radioreporters, aux mutations et révocations de certains fonctionnaires, au projet de statut de la radio, au poste de radiodiffusion de Brazzaville ainsi qu'au réseau de modulation de fréquence. MM. Roubert, président, Gaspard, Alric, Pellenc, rapporteur général, Courrière, Berthoin et Armengaud sont intervenus dans le débat qui s'est alors instauré. Sur la proposition de M. J. Debû-Bridel, rapporteur spécial, la commission a adopté les crédits du budget radiodiffusion.

Dans une seconde séance tenue l'après-midi, M. Armengaud, au nom de M. Auberge, rapporteur spécial du budget de l'Education nationale, a présenté un rapport sur les crédits affectés à ce Ministère. Au chapitre 36-01 : « Centre national de la recherche scientifique » un crédit partiel a été rétabli. Les autres cha-

pitres ont été adoptés sans modification après les interventions de MM. Pellenc, rapporteur général, Walker, Portmann.

La commission a ensuite poursuivi l'examen des articles du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956. Les articles relatifs à la coordination des transports et à la reconstruction ont été réservés.

Vendredi 6 juillet 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 567, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

M. Pellenc, rapporteur général, au nom de M. Chapalain, rapporteur spécial des crédits affectés au Ministère des Anciens Combattants, après avoir présenté ses observations, a proposé l'adoption des crédits sans modification. La commission a adopté.

M. Primet, rapporteur spécial des crédits : « Imprimerie Nationale » a présenté son rapport concluant à l'adoption sans modification. La commission a adopté.

M. de Montalembert, rapporteur spécial du budget du Ministère de l'Agriculture, a présenté son rapport. Il a proposé le rétablissement des crédits inscrits aux chapitres 51-80 : travaux d'équipement des eaux et forêts et 61-80 : subventions d'équipement pour les eaux et forêts. Ces crédits ont été rétablis. La commission a adopté sans modification les autres chapitres.

La commission a repris alors l'examen des articles du projet de loi. M. Bousch, rapporteur spécial des crédits : « Reconstruction » a commenté les divers articles du projet relatif à la Reconstruction qui ont été ensuite adoptés par la commission. Deux articles nouveaux, 39 *bis* et 39 *ter* ont été adoptés relatifs, respectivement, aux dommages subis par les Français à l'étranger et aux dommages subis en Italie par les personnes physiques originaires des territoires rattachés à la France, en vertu du Traité de paix avec l'Italie.

La commission a enfin examiné l'article 12 relatif à la coordination des transports. Sont intervenus dans le débat, notamment, MM. Pellenc, rapporteur général, Courrière, Berthoin et Roubert, président. La décision a été réservée.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 4 juillet 1956. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur le projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 (Crédits France Outre-Mer).

M. Razac, rapporteur pour avis, a insisté, après un exposé d'ensemble, sur différents chapitres :

31-01. — Administration centrale.

31-41. — Personnel d'autorité.

31-51. — Magistrats.

34-05. — Radiodiffusion d'outre-mer.

41-91. — Subvention aux budgets fédéraux.

68-90. — Subvention au F. I. D. E. S.

Au cours de la discussion qui s'est instituée, sont intervenus, outre le président, MM. Durand-Réville, Castellani, Motais de Narbonne, Gondjout et M'Bodje, qui ont évoqué notamment les problèmes concernant les fonctionnaires et les magistrats, l'africanisation des cadres, les subventions, les services de radio-diffusion outre-mer et l'enseignement.

INTÉRIEUR

(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 5 juillet 1956. — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — La commission a examiné pour avis le projet de loi (n° 567, session 1955-1956) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 (crédits du Ministère de l'Intérieur).

M. Nayrou, rapporteur pour avis, a rendu compte des travaux de la commission des finances saisie au fond.

La commission a décidé de demander le rétablissement de l'article 25 *quater* tel que l'avait rédigé l'Assemblée Nationale.

Sous réserve des observations que pourrait présenter le Ministre

de l'Intérieur, elle a également adopté un amendement à l'article 97, tendant à rédiger comme suit le IV^e de cet article :

« Les surnombres qui existent dans le cadre des préfets seront résorbés dans un délai de quatre ans à compter de la promulgation de la présente loi, par affectation en priorité au fur et à mesure des vacances se produisant dans l'administration préfectorale ».

La commission a également adopté un amendement de M. Jean Bertaud tendant à prévoir, dans un article additionnel nouveau, l'intégration dans le corps des administrateurs civils, de certains anciens rédacteurs auxiliaires du Ministère de l'Intérieur.

La commission a chargé M. Nayrou, rapporteur pour avis, de demander au Ministre de l'Intérieur des précisions sur différents chapitres du budget.

Elle a décidé de tenir une nouvelle réunion pour prendre connaissance des réponses du Ministre et adopter, éventuellement, d'autres amendements.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 4 juillet 1956. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a procédé à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 444, session 1955-1956) de M. Delalande, modifiant le taux de compétence en dernier ressort des tribunaux civils de première instance et des tribunaux de commerce.

Le texte précédemment adopté (rapport n° 521, session 1955-1956) a été complété de manière :

— à porter à 250.000 francs le taux de la compétence en dernier ressort des tribunaux civils ;

— à prévoir les modalités d'application de la réforme envisagée aux départements d'outre-mer et à l'Algérie ;

— à édicter des mesures transitoires.

La commission a, ensuite, entendu un exposé de M. Biatarana sur certaines dispositions du projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

Au cours du large débat qui s'est instauré, la décision a été prise de déposer divers amendements tendant :

1° A stipuler que les nominations de maîtres des requêtes et d'auditeurs de première classe au Conseil d'Etat comme présidents de tribunaux administratifs seraient faites au tour extérieur (article 25 *quater*, 2^e alinéa) ;

2° A prévoir qu'un règlement d'administration publique déterminerait les conditions dans lesquelles deux membres des tribunaux administratifs pourront, chaque année, être détachés au Conseil d'Etat, en qualité de rapporteurs à la section du contentieux, étant précisé que l'inscription par priorité au tableau d'avancement de ces magistrats ne saurait être opérée de plein droit dans tous les cas (article 25 *quater*, 3^e et 4^e alinéas) ;

3° A préciser la portée des dispositions relatives à la perception des frais de justice dans les instances engagées devant les juridictions administratives (articles 26 et 27 et 30 *bis*) ;

4° A supprimer la disposition réduisant les droits perçus à 1.000 francs, au cas de désistement (article 28) ;

5° A opérer un abatement indicatif sur les crédits inscrits au chapitre 31-51 du Budget de la France d'Outre-Mer, afin d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'urgente nécessité d'appliquer aux magistrats en service dans les Territoires d'Outre-Mer les mesures de reclassement intervenues en 1953 au profit des magistrats métropolitains.

La commission a, d'autre part, examiné la proposition de loi (n° 577, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1^{er} décembre 1951 modifiée, permettant, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Elle a décidé, par 5 voix contre 2 et une abstention, de limiter les effets du texte à la prorogation, jusqu'au 1^{er} janvier 1959, d'une part, de la loi n° 51-1372 du 1^{er} décembre 1951, permettant de surseoir aux expulsions et, d'autre part, des dispositions de l'article 342-2 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, autorisant les préfets à réquisitionner des locaux destinés au relogement des expulsés.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Biatarana, de la proposition de loi (n° 555, session 1955-1956) de MM. Deguise et Blondelle, tendant à modifier l'article 10 de la loi validée du 6 septembre 1943 réglementant la monte des taureaux ;

— M. Namy, de la proposition de loi (n° 574, session 1955-1956) de M. Marcihacy, tendant à rendre obligatoire, pour les usagers des véhicules à deux roues propulsés par un moteur, le port d'une coiffure protectrice.

Jeudi 5 juillet 1956. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport de M. Péridier sur le projet de loi (n° 422, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, sur la propriété littéraire et artistique.

Les articles 18 à 23, 26 à 29, 31 à 34, 35, 36 à 40, 42 et 43, 46 à 51 et 53 à 62 ont été adoptés sous réserve de quelques très légères modifications.

Les articles 24, 25, 30, 34 *bis*, 35 *bis*, 41, 44, 45 et 52 ont été réservés.

La suite de la discussion a été renvoyée à une prochaine séance.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Mercredi 4 juillet 1956. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — En réunion commune avec la commission des finances, la commission a entendu un exposé de M. A. Pinton, Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, aux Transports et au Tourisme. (Cf. *supra*, commission des finances).

En réunion particulière, la commission a adopté les conclusions favorables du rapport de M. de Menditte sur sa proposition de loi (n° 477, session 1955-1956) tendant à étendre aux amers et aux phares les dispositions de la loi du 18 juillet 1895 concernant la protection des champs de vue des postes électro-sémaphoriques.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 5 juillet 1956. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a poursuivi l'audition de M. Maurice Lemaire, Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce, sur les problèmes énergétiques et la situation de l'industrie française.

Le Ministre a évoqué, en premier lieu, le problème des importations de charbon qui atteindront vraisemblablement 18 millions de tonnes pour un coût de 150 milliards de francs environ. Il a indiqué que l'augmentation de ces importations était due au niveau élevé de la conjoncture et, notamment, à l'accroissement de la production d'acier, mais aussi à la diminution de la main-d'œuvre employée dans les Houillères en raison des événements d'Algérie.

M. Lemaire a ensuite analysé la décision prise récemment par la Haute Autorité de la C. E. C. A. de supprimer l'intervention de l'A. T. I. C. (Association Technique de l'Importation Charbonnière) dans les importations de charbon en provenance de la Communauté et établi une comparaison avec l'apparent démembrement du G. E. O. R. G. en Allemagne.

Le Ministre a également souligné les problèmes que posait l'évaluation du prix du charbon que l'Allemagne devra livrer à la France pendant vingt ans en compensation de l'abandon par la France de l'exploitation du Warndt.

Le Ministre a ensuite évoqué les modifications apportées, à la suite de l'accord franco-allemand sur la Sarre, au plan d'aménagement hydro-électrique du Rhin.

Puis, il a traité de l'examen des demandes de licences d'importation par les comités techniques, de l'encouragement de la recherche technique, de l'extension du bénéfice de la protection littéraire et artistique aux œuvres phonographiques, de la réglementation du travail à domicile et à façon, des ventes avec primes, des ventes ambulantes, du fonctionnement des coopératives d'entreprises ou d'administrations, de l'unification des taxes sur le chiffre d'affaires afférentes au commerce des charbons et des délais anormaux de livraison de certains produits sidérurgiques.

A la discussion qui a accompagné cette audition ont pris part, notamment : MM. Droussent, Descours-Desacres, Pinchard, de Villoutreys, le Ministre et le président.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 5 juillet 1956. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a nommé :

— M^{me} Jacqueline Thome-Patenôte, rapporteur de sa proposition de résolution (n° 517, session 1955-1956), tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires en faveur des jeunes rappelés qui ont obtenu des prêts à la construction ;

— M. Jozeau-Marigné, rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 582, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;

— M. Plazanet, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ajustement des dotations budgétaires à l'exercice 1956.

La commission a ensuite entendu un exposé de M. Bernard Chochoy, Secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement, sur le projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

M. Bernard Chochoy a passé en revue les principaux chapitres du budget concernant son département. Il a particulièrement attiré l'attention de la commission sur la situation des sinistrés mobiliers âgés de plus de 60 ans qu'il entend faire régler dans les semaines qui viennent.

Le Secrétaire d'Etat a ensuite exposé la politique qu'il entend suivre pour la rénovation des îlots insalubres, l'entretien des cités d'urgence, l'aménagement des lotissements défectueux, la décentralisation industrielle et le développement du secteur locatif dans les habitations à loyer modéré.

M. Bernard Chochoy a répondu aux questions qui lui ont été posées par le président, M^{me} Thome-Patenôtre, MM. Boutonnat, Plazanet et Waldeck L'Huilier.

SUFFRAGE UNIVERSEL CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mercredi 4 juillet 1956. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a nommé M. Marcilhacy rapporteur de la proposition de loi (n° 578, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 11 de la loi du 5 octobre 1946 modifiée, relative aux élections des membres de l'Assemblée Nationale, et M. Monichon rapporteur de la proposition de loi (n° 327, session 1955-1956) de M. Pisani, tendant à fixer le mode d'élection des Députés à l'Assemblée Nationale.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 4 juillet 1956. — *Présidence de M. Beaujannot, secrétaire.* — La commission a désigné :

— M^{me} Devaud, pour représenter le Conseil de la République à la commission supérieure des allocations familiales ;

— M. Abel-Durand, pour représenter le Conseil de la République au Conseil supérieur de la Sécurité sociale.

Puis, elle a procédé à un nouvel examen du rapport de M. Menu sur sa proposition de loi (n° 262, session 1955-1956) tendant à modifier les articles 2 et 3 du Livre IV du Code du travail relatifs à la création des Conseils de prud'hommes.

Un échange de vues a ensuite eu lieu sur le rapport de M. Menu favorable à la proposition de loi (n° 351, session 1955-1956) de M. Delalande, tendant à accélérer la procédure devant la juridiction prud'homale. La commission a décidé d'attendre, pour statuer définitivement sur ce texte, l'avis de la commission de la justice.

Enfin, M^{me} Devaud a été chargée de demander quelques explications au Gouvernement lors du débat sur le projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ajustement des dotations budgétaires pour l'exercice 1956.

COMMISSION DE COORDINATION POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Jeudi 5 juillet 1956. — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Frédéric-Dupont, ancien Ministre chargé des relations avec les Etats Associés, sur son récent voyage au Sud-Viet-Nam en juin 1956.

Après avoir fait le récit d'un séjour au cours duquel les autorités vietnamiennes ont manifesté beaucoup d'amabilité aux parlementaires français, M. Frédéric-Dupont a fait part à la commission de la réserve du Vietnam-Sud vis-à-vis de la formule d'une « Table ronde ».

Favorablement impressionné par le relèvement économique de la zone sud et la réadaptation des réfugiés du Nord, l'ancien Ministre des Etats Associés, rappelant l'importance des investissements français dans cette partie de l'Extrême-Orient, a insisté sur la nécessité d'exporter là-bas des produits à des prix concurrentiels.

En conclusion, M. Frédéric-Dupont a souligné l'affinité certaine existant entre la France et le Vietnam malgré les conflits qui les ont opposés dans un récent passé.

Enfin, MM. Léo Hamon, Enjalbert et le président ont posé différentes questions à leur interlocuteur.